

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 19 Décembre 2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf Décembre à dix neuf heures quinze, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mercredi 12 Décembre 2018

Secrétaire de séance : M. BERNOS André

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BAUCOU Jean, M. LANSALOT-MATRAS Francis, M. BERNOS André, M. CONTOU-CARRERE Michel, Mme GARCES Cathy, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, M. OLYMPIE Jean-Yves, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain

Suppléants :

M FAURIE Gaston	suppléant de	M. BALDAN Patrick
M CAUHAPE Pierre-Félix	suppléant de	M. CAPDEVILLE Jean-Pierre
M. LOUSTAU Didier	suppléant de	M. CONGUES Christophe

Pouvoirs :

Excusés/absents :

Mme BONNEFON Catherine, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLES Philippe, M. ABADIE Jean-Paul, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. CASABONNE Pierre, M. CASTILLON Henri, M. DEVALS Gérard, M. GASTOU Jean, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel

Délibération N°5 - 19.12.18 – Amortissement Etude

M. CONTOU-CARRERE présente le rapport n°5.

Par délibération en date du 13 Aout 2012, le Comité syndical a défini la nature et les modalités d'amortissement des équipements. Les règles retenues étaient les suivantes :

- **Matériel informatique :** Durée 5 ans
- **Logiciel :** Durée 2 ans
- **Véhicule :** Durée 8 ans
- **Mobilier de bureau :** Durée 10 ans
- **Matériel classique :** Durée 10 ans

Il appartient aujourd'hui au Comité Syndical de définir la durée d'amortissement des Frais d'Etude, représentant la majorité des investissements du Syndicat :

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Les règles proposées sont les suivantes :

- **Etudes** : Durée 5 ans

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2018



Le Président,
Michel LAURONCE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Lauronce".

REÇU

le 28 DEC. 2018

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE